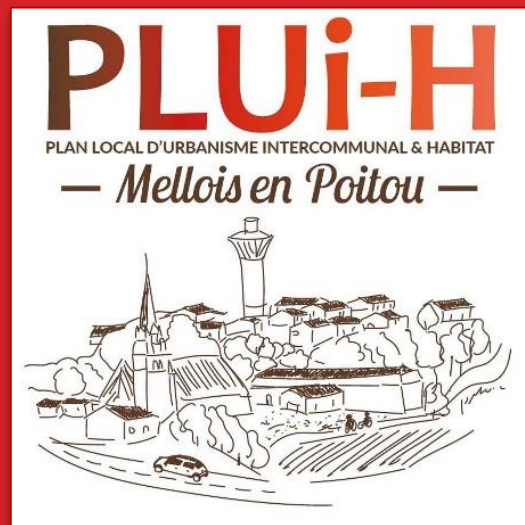




Réunion publique

- Pour tout savoir sur le PLUi-H-



Construisons **ensemble** le territoire de
demain

Sommaire

Partie I

1

Plan Local d'Urbanisme : qu'est-ce que c'est et pourquoi faire ?

2

PLUi-H : construire à 62 - **Le diagnostic territorial**

3

PLUi-H : construire à 62 - **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

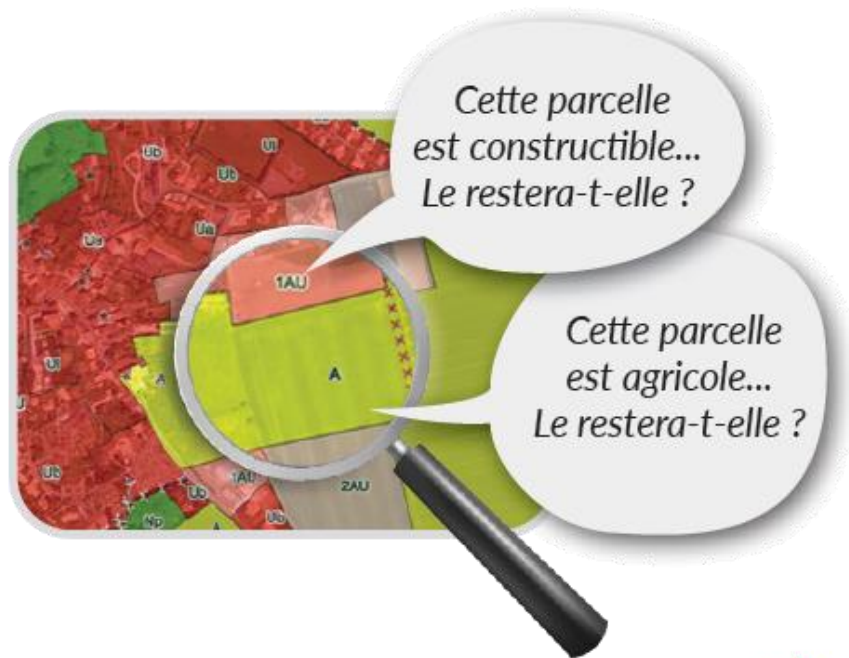
Partie II

PLUi-H : **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
– construit à 62

PLU : qu'est-ce que c'est et pourquoi faire ?

Qu'est-ce qu'un document d'urbanisme ? Qu'est est son rôle ?

- Il détermine les **conditions d'occupation et d'utilisation des sols**.
- Il constitue le **projet stratégique d'aménagement du territoire** pour les 15 prochaines années.



PLUi-H : qu'est-ce que c'est et pourquoi faire ?

Le « H » pour Habitat

Le PLH : Programme Local de l'Habitat

Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

→ Ici, les deux documents sont fusionnés (PLUi + PLH = PLUi-H)

→ Il sera composé :

Document
d'orientations

Programme
d'action

PLUi-H : qu'est-ce que c'est et pourquoi faire ?

De quoi est constitué un document d'urbanisme ?



Rapport de présentation

- Le diagnostic : Quels sont les atouts, les faiblesses et les enjeux du territoire ?
- L'EIE : Etat Initial de l'Environnement
- L'Evaluation Environnementale
- La justification des choix ★



PADD : Projet d'Aménagement et Développement Durable

Projet politique, axes stratégiques, grandes orientations



POA : Programme d'Orientations et d'Actions = volet Habitat

Quelle politique du logement pour demain, quelles actions ?

PLUi-H : qu'est-ce que c'est et pourquoi faire ?

De quoi est constitué un document d'urbanisme ?



Règlement écrit & Règlement graphique

Règlement d'urbanisme, classement des parcelles en zones (U, AU, A et N) ★



OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

Dispositions pour l'aménagement d'un lieu précis ★

Les Annexes

- SUP : Servitudes d'Utilités Publiques (périmètres des Monuments Historiques)
- DUP : Droit de Préemption Urbain
- PPRI et AZI : Plan de Prévention du Risques Inondation et Atlas des Zones Inondables
- Zonage Assainissement
- Réseau Adduction Eau Potable
- ...

PLUi-H : qu'est-ce que c'est et pourquoi faire ?

Le zonage d'un PLU

	Zones Naturelles N	Elles correspondent à des secteurs naturels et forestiers qu'il convient de protéger en raison de leur intérêt environnemental.
	Zones Agricoles A	Elles correspondent à des terres cultivées ou présentant un potentiel agronomique favorable à l'agriculture. Les constructions liées à l'activité agricole sont autorisées.
	Zones Urbanisées U	Il s'agit de secteurs déjà urbanisés et de secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter,
	Zones À Urbaniser AU	Il s'agit de secteurs non bâtis et pas ou peu équipés, que la collectivité prévoit d'urbaniser.

1



**Un PLUi-H
enrichi
par un faisceau
d'études**

La hiérarchie des documents de planification

Lois



Echelle : Territoire national



Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine

Echelle : Territoire régional



Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Mellois en Poitou

Echelle : Territoire communautaire

Compétences
Mellois en Poitou



Plan local d'urbanisme - PLU(i), et Cartes communales

Echelle : Territoire communal

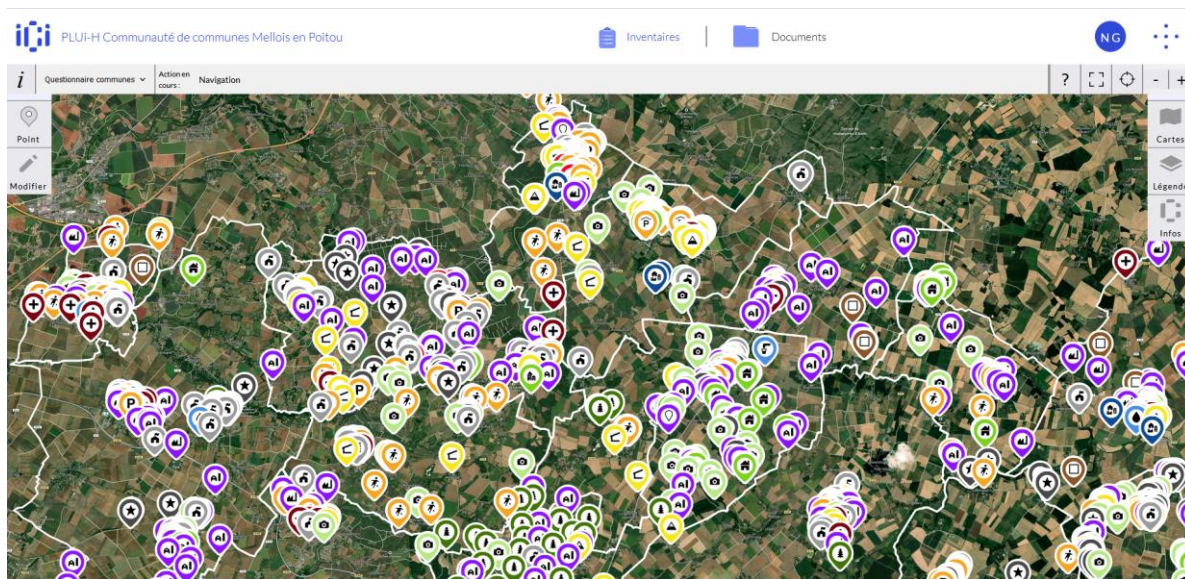
Autorisations d'occupation du sol - Projets d'aménagement

Echelle : Parcelle

2 PLUi-H : construire à 62 – le diagnostic territorial

Un projet transversal et collaboratif co-construit avec les communes

- Questionnaire et carte interactive.
- Exploitation des données statistiques.



Carte interactive renseignée par les communes.

PLUi-H : construire à 62 – le diagnostic territorial



Cartographie des potentialités foncières identifiées dans un bourg.

- Recensement des potentialités foncières (dents creuses) à l'échelle communales (rdv dans chaque communes).



Tournée des 62 communes pour le recensement des potentialités foncières.

PLUi-H : construire à 62 – le diagnostic territorial



- Concertation et rencontres avec les habitants.

2 PLUi-H : construire à 62

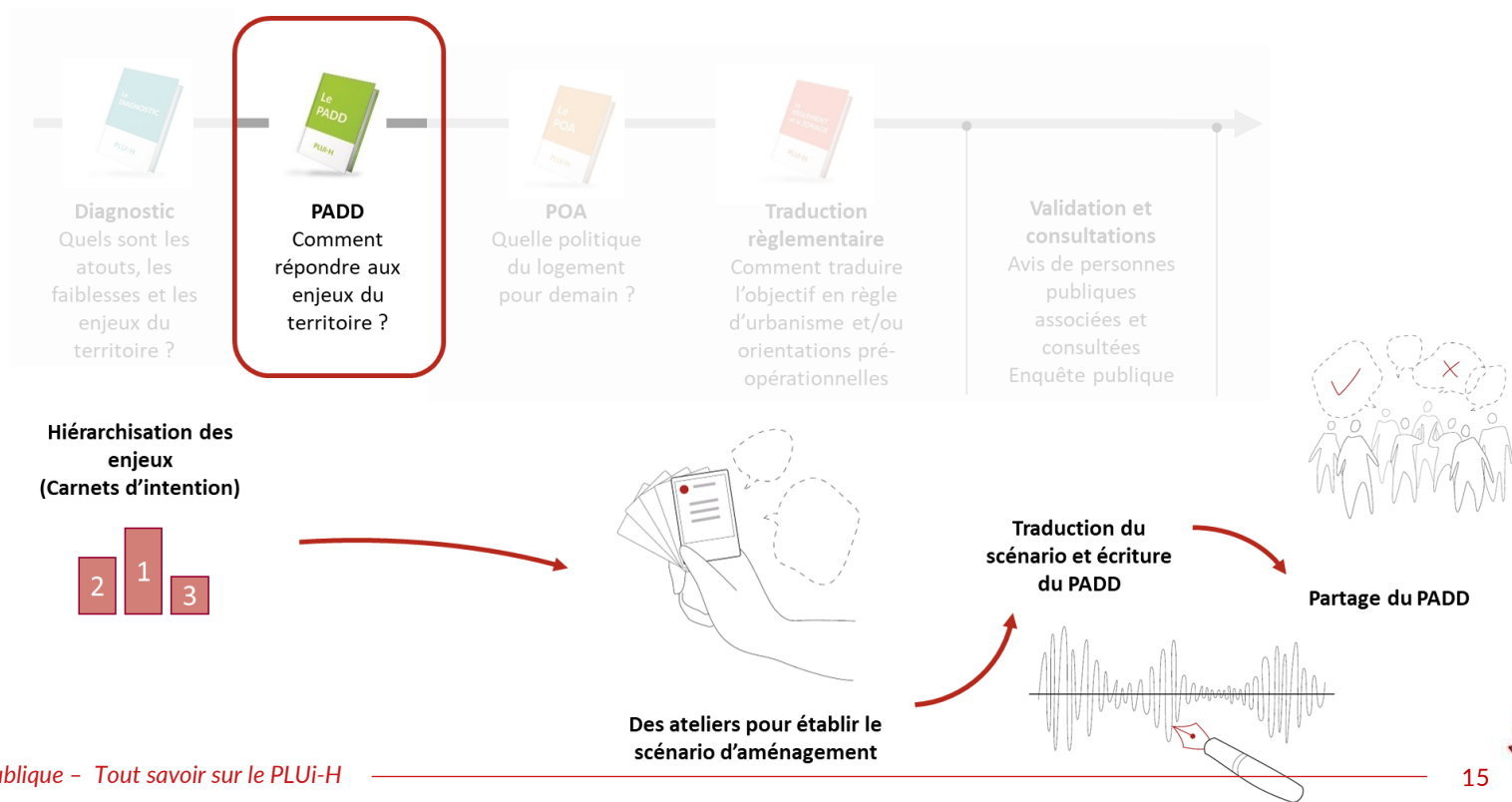
- le diagnostic territorial



- *Atelier et restitution publique du diagnostic territorial, 27 octobre 2022.*

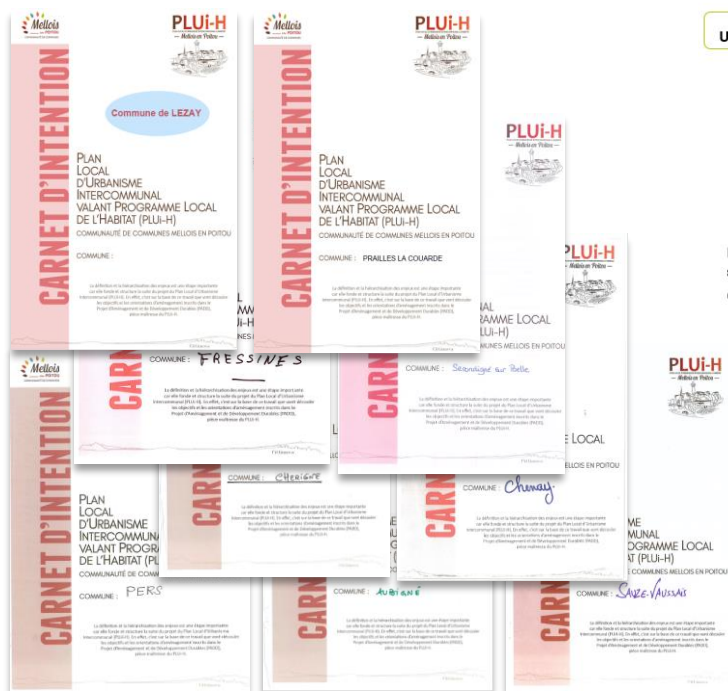
PLUi-H : construire à 62

- du diagnostic au Projet d'Aménagement et de Développement Durables

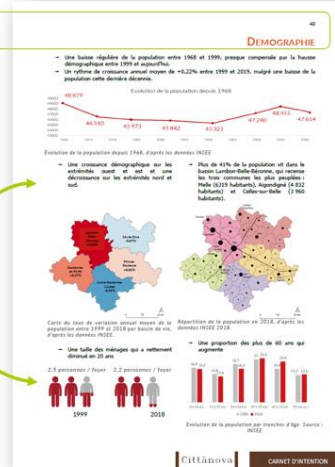


PLUi-H : construire à 62

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Une thématique cible :



Des éléments de synthèse de diagnostic

CONSTATS

ATOUTS	FAIBLESSES
- Une évolution annuelle moyenne de la population positive entre 1999 et 2019. - Une croissance démographique dans 3 communes de plus de 5 ans, plus marquée en limite de l'agglomération melloise. - Un cadre migratoire toujours positif. - Un indice de jeunesse élevé (nombre de jeunes de 0 à 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) dans la partie nord-ouest du territoire.	- Une population en déclin depuis 2013. - Une faible migration (support population externe) limitée au territoire de destination et qui ne compense plus un solde naturel négatif (support population locale). - Des + de 60 ans de plus en plus représentés dans la population et une proportion importante de retraités. - Le point des jeunes adultes dans la population totale diminue. - Une faible des ménages qui entraîne l'augmentation du taux de familles monoparentales, de plus en plus de personnes qui vivent seules.

CLÉMENTINE SCOT

Une évolution de la population obtenue selon un rythme de 0,2% par an, avec pour ambition 51 300 habitants à l'horizon 2050.

ENJEUX

Quelle est votre perception de l'évolution des enjeux à venir ?

	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise
Le cadre des services publics, en particulier des services sociaux et familiaux	☐	☐	☐	☐	☐
Le cadre des services de l'habitat (résidence de longue durée de la commune)	☐	☐	☐	☐	☐
Le cadre de la population en place	☐	☐	☐	☐	☐

La définition des atouts et des contraintes du territoire

La liste des enjeux non hiérarchisés

Une double page par thématique abordée

- Des « carnets d'intentions » pour donner la parole aux 62 communes et hiérarchiser ensemble les enjeux.

PLUi-H : construire à 62

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

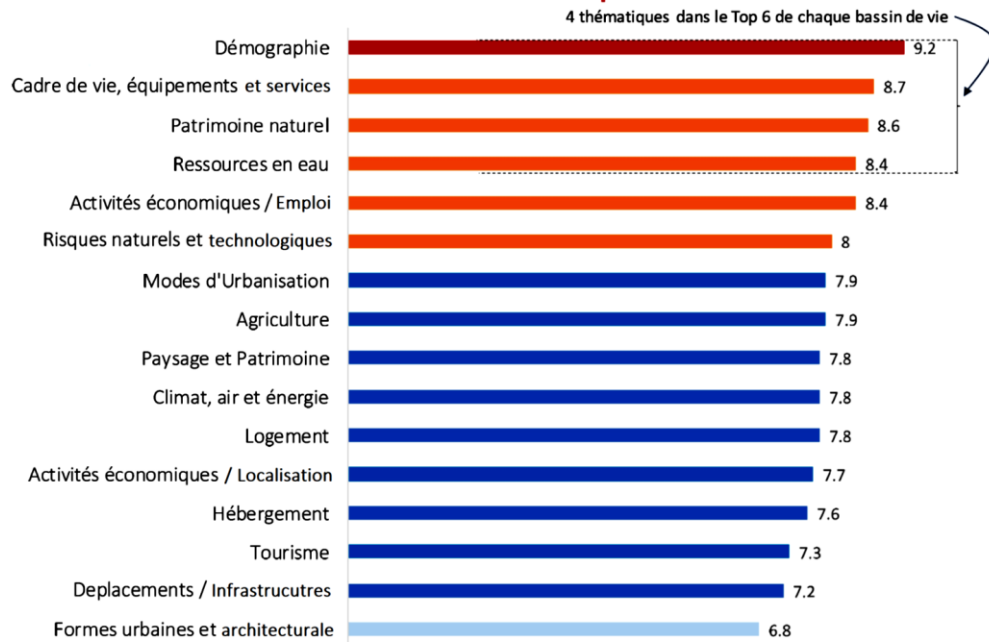


- Travail par groupe de communes pour le renseignement des carnets d'intention.

PLUi-H : construire à 62

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

La hiérarchisation des 17 thématiques



3 idées principales



- Consensus sur les thématiques à enjeux prioritaires.

PLUi-H : construire à 62

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



- **Mellois en Poitou en 2035** : séminaire pour l'écriture des scénarios de développement et des pistes d'action envisagées.



SCENARIOS

COMMENT LE TERRITOIRE POURRAIT-IL ÉVOLUER ? QUEL SCÉNARIO SERAIT LE PLUS DURABLE POUR LE TERRITOIRE ?

PLUi-H : construire à 62

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



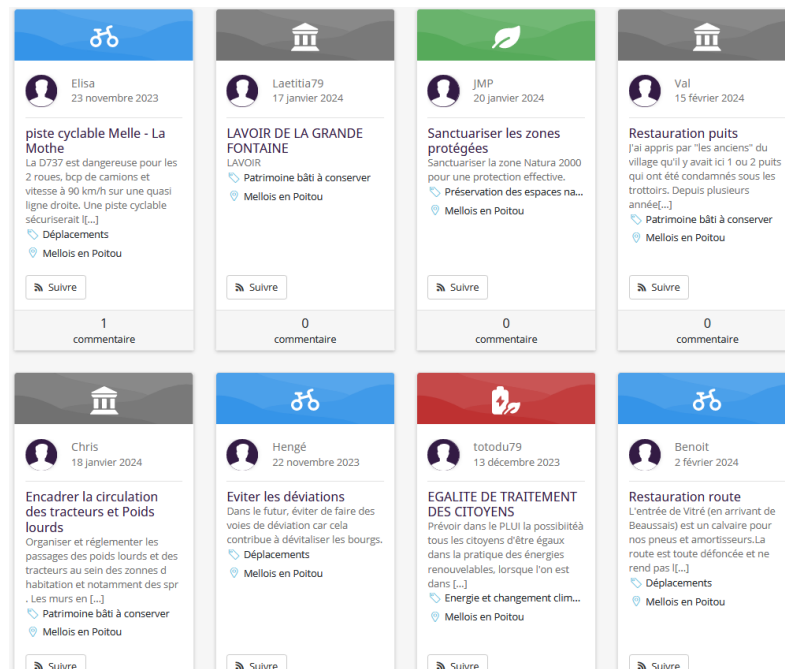
- Concertation avec les acteurs socioéconomiques du territoire.

PLUi-H : construire à 62

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



- Une carte participative en ligne pour recueillir les propositions et les préoccupations des habitants.



PLUi-H :
le Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADDD)
- construit à 62

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique



Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé



Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements



Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant



Un territoire qui s'approprie le « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



*Un territoire qui s'approprie le
« zéro artificialisation nette » de
la loi Climat et Résilience*

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire qui s'approprie le « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience



Objectif national de réduction de la consommation d'espaces naturels



PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



*Un territoire rural multipolaire qui
renoue avec une croissance
mesurée de sa population en
adaptant et en diversifiant son
offre de logements et
d'hébergements*

Démographie	Cadre de vie, équipements et services	Patrimoine naturel	Ressources en eau	Activités économiques / Emploi
-------------	---	-----------------------	----------------------	--------------------------------------

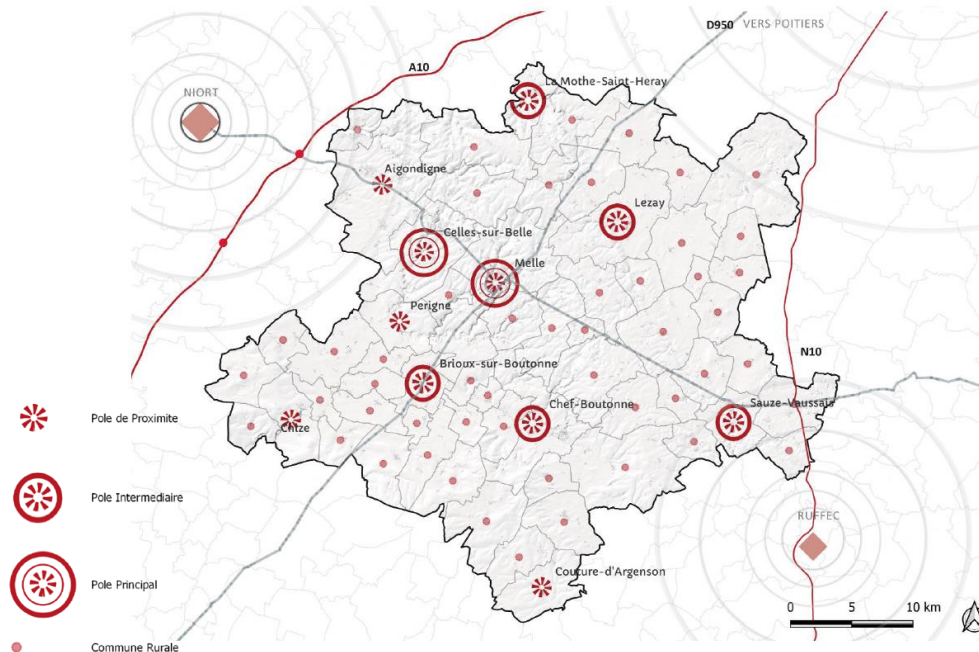
Top 5 des thématiques prioritaires

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements



PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements



Prévoir un développement démographique raisonné en s'appuyant sur une armature territoriale consolidée

- ➡ Développer une offre de logements permettant l'accueil de nouveaux habitants
- ➡ S'appuyer sur les bourgs structurants pour accueillir de nouveaux habitants
- ➡ Limiter la consommation du foncier en priorisant la densification

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements



Renforcer l'attractivité résidentielle en tenant compte du caractère rural du territoire



Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages



Requalifier le parc de logements existants

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements



Diversifier l'offre en logements pour l'adapter aux profils socio-démographiques de la population

- Permettre un parcours résidentiel complet au sein du territoire
- Favoriser la mixité sociale et permettre aux ménages à revenus limités de vivre dans le territoire grâce à des logements abordables
- Être en capacité d'accueillir et de préserver les personnes en grande difficulté
- Conforter l'accueil des gens du voyage

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements



S'adapter aux nouveaux modes d'habiter



Encourager de nouvelles formes d'habitat



Permettre et encadrer les projets innovants

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



*Un territoire riche de ses
patrimoines et de ses paysages
qui les valorise et les ménage,
pour offrir un cadre de vie
favorable à la santé*



Top 5 des thématiques prioritaires



Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé



Enrichir la biodiversité et assurer les fonctionnalités écologiques du territoire

- Protéger les espaces concourant à l'enrichissement de la biodiversité
- Protéger la mosaïque des milieux naturels qui abritent une diversité d'habitats en reconnaissant le rôle de l'arbre et de l'eau
- Assurer le fonctionnement du réseau écologique du territoire pour favoriser l'accueil et le déplacement des espèces
- (A)ménager les espaces naturels pour les mettre en valeur

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé



Faire du paysage une composante à part entière du projet d'aménagement et de la qualité de vie du territoire



Cultiver la richesse des paysages agricoles et naturels



Protéger le patrimoine bâti du territoire



Engager des actions en faveur de la réhabilitation du bâti et la reconversion des friches d'activités dans les bourgs et villages



Intégrer la composante paysagère dans tous les projets d'aménagement

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



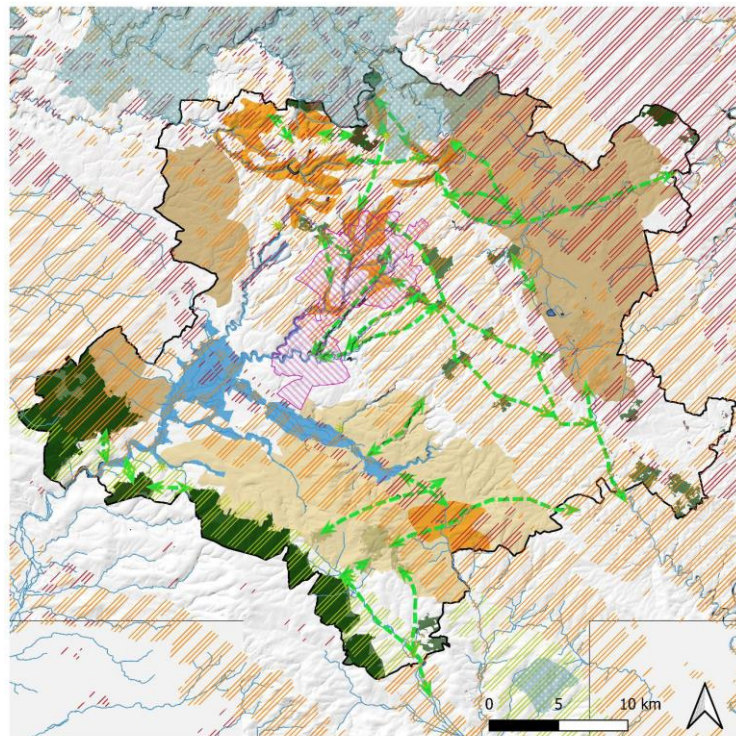
Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé

Objectif 2.1.1. Protéger les espaces concourants à l'enrichissement de la biodiversité (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) et les secteurs de protections environnementales (ZNIEFF, Natura 2000, zones humides, etc.)

- Milieux boisés
- Milieux humides
- Milieux ouverts
- Milieux de pelouses sèches
- Milieux bocagers
- Corridors écologiques
- Plans d'eau
- Cours d'eau

Objectif 2.3.3. Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et technologiques

- Aléa retrait/gonflement des argiles
 - Faible
 - Moyen
 - Fort
- Communes soumises au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Sèvre-Niortaise amont
- Risque mouvement de terrain
- Plan de Prévention des Risques industriels



PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé

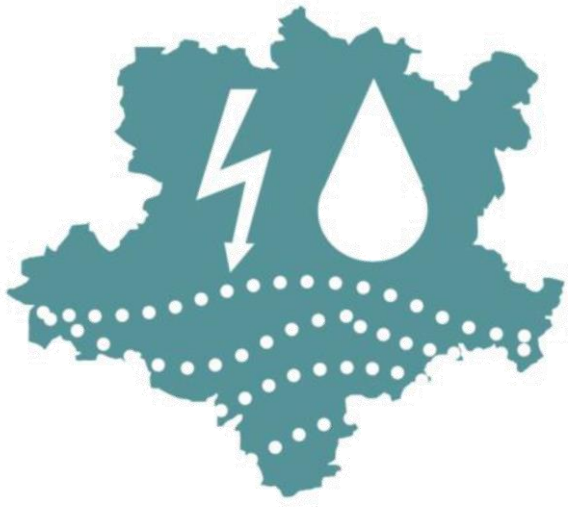


Créer les conditions d'un cadre de vie favorable à la santé et au bien-être des personnes

- Maintenir un maillage d'équipements de proximité au niveau des polarités du territoire
- Améliorer la convivialité et la qualité des espaces publics pour promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et technologiques

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique



Top 5 des thématiques prioritaires

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique



Optimiser l'utilisation de la ressource en eau et sécuriser sa qualité

- Gestion qualitative et quantitative de l'eau potable
- Gestion durable des eaux pluviales
- Faire concorder la capacité d'assainissement au développement projeté

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique



Développer la production les énergies renouvelables et assurer l'approvisionnement énergétique de Mellois en Poitou



La production locale des énergies électriques



La production locale des autres énergies

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique



Faciliter les déplacements du quotidien et améliorer l'accessibilité du territoire

- La consolidation/confortement du maillage territorial
- Soutenir la décarbonation des mobilités des professionnels et des particuliers
- Favoriser l'évolution des habitudes vers des alternatives à la voiture individuelle

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



*Un territoire aménagé pour
accueillir une économie plurielle
dans une logique de
complémentarité et d'équilibre
avec le tissu économique existant*

Démographie	Cadre de vie, équipements et services	Patrimoine naturel	Ressources en eau	Activités économiques / Emploi
-------------	---	-----------------------	----------------------	--------------------------------------

Top 5 des thématiques prioritaires

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62

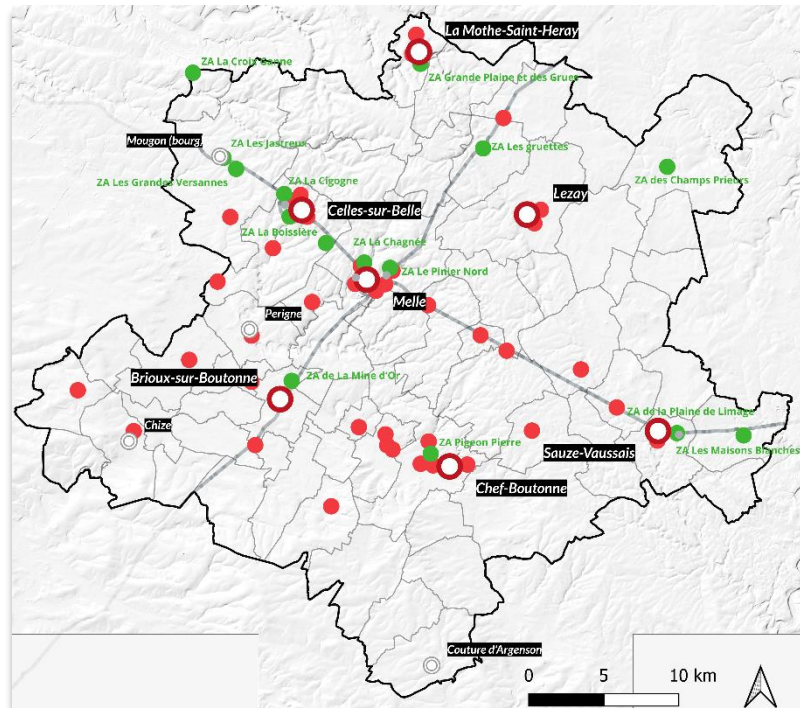


Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant

- Sites économiques existants
- Zones d'activités communautaires identifiées dans le schéma des ZAE.

Armature commerciale

- Secteur d'implantation périphérique
- Centralité urbaine de proximité
- Centralité urbaine principale



PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant



Équilibrer l'activité économique entre installations nouvelles et renforcement de l'existant

- Inscrire le développement de l'activité économique dans un contexte de sobriété foncière en veillant à l'optimisation du maillage des zones d'activités existantes
- S'appuyer sur le réseau de sites économiques existants pour conforter le maillage du territoire
- Encourager le développement d'une économie de services répondant aux besoins locaux
- Conforter le commerce et l'économie de proximité au coeur de chacune des polarités
- Accompagner la mutation des modes de travail en développant des lieux adaptés (tiers-lieux, espaces de coworking, etc.).

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant



Soutenir l'activité agricole et encourager sa pluralité tout en accompagnant ses évolutions

- Accompagner la diversification des pratiques agricoles, en particulier en faveur de pratiques raisonnées et respectueuses de l'environnement et des ressources du territoire.
- Permettre la construction de nouveaux bâtiments pour pérenniser les activités, accueillir de nouveaux exploitants et mieux partager le foncier
- Rendre possible la cohabitation harmonieuse de l'activité agricole avec son environnement.

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant



Poursuivre et accompagner le développement des activités touristiques et de loisirs

- Accompagner le développement du tourisme vert
- Conforter l'offre d'hébergements touristiques du territoire
- Permettre l'évolution des sites touristiques

PLUi-H :

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - construit à 62



Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique



Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé



Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements

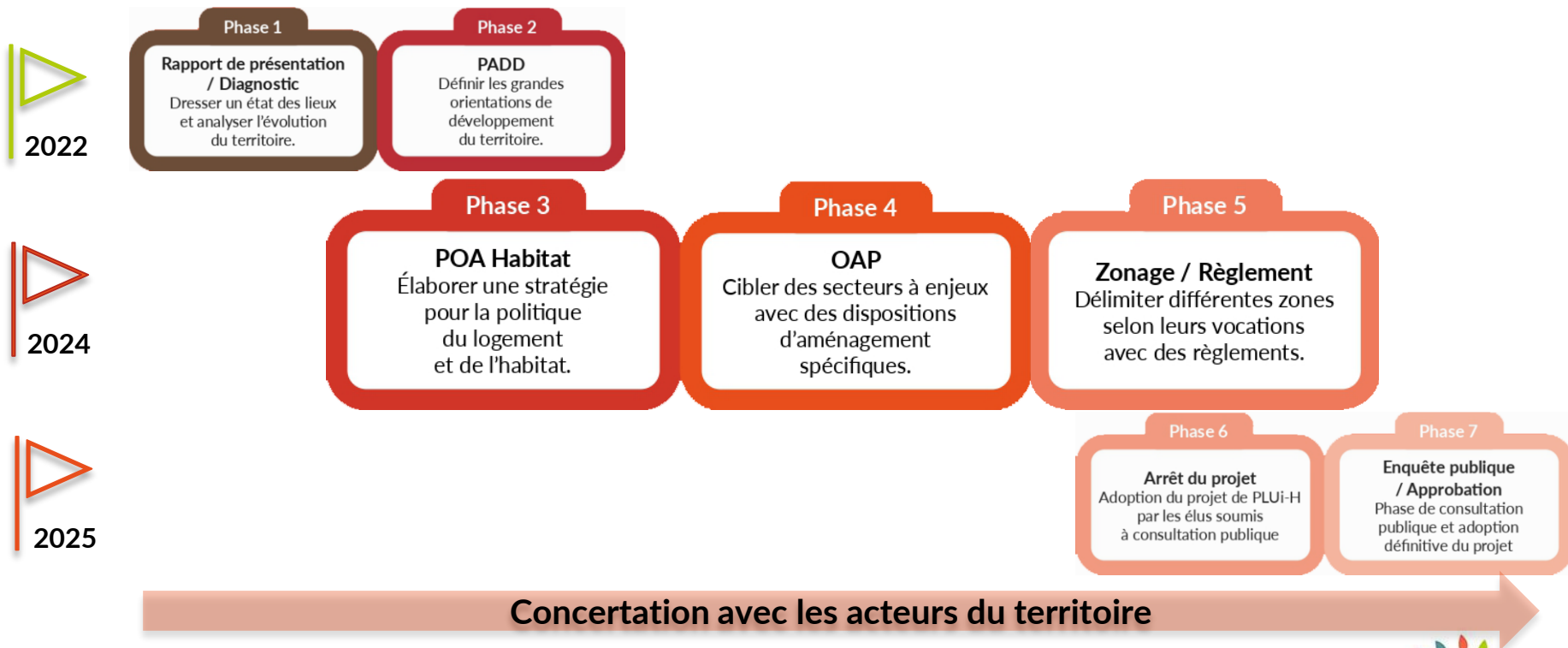


Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant



Un territoire qui s'approprie le « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience

Les prochaines étapes





2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr